

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Date de la séance : 20 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le treize avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mr Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Dominique BARBIER, Mme Sylvie PAGNOT, Mr Fabrice HOUSER, Mr Michaël HOUSER, Mme Jessica SPAGNUOLO, Mr Hervé BILLOD-LAILLET, Mme Séverine LOUVET, Mme Audrey CUENOT, Mr Brice SERGENT, Mme Soline ORY, Mme Syria HAKKAR

Absents excusés : Mme Annabelle FEUVRIER, Mr Jérôme RONDOT

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mr Dominique BARBIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2026

Un conseiller fait remarquer que dans le paragraphe intitulé « commissions communales », la voirie apparaît 2 fois : c'est normal, la voirie concerne les deux commissions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2026.

Présence de Mme Coralie MOUGIN, habitante du 13 rue du Couvent, qui vient exposer une pétition signée par 7 voisins pour nuisances répétées causées par des aboiements de chiens. La gendarmerie a été informée du problème par Mme Mougin et par Mr le Maire et s'est déplacée pour constater les nuisances. Mais à ce jour rien n'a changé : les aboiements continuent de jour comme tard le soir, malgré des bâches installées en guise de brise vue...

Mme Mougin demande l'appui de Mr le Maire pour relancer la gendarmerie afin que le fléau cesse. Mr le Maire, avec l'accord du conseil municipal, va reprendre contact avec les gendarmes afin d'organiser un rendez-vous et d'obtenir des réponses concrètes et que cela mène à une solution définitive pour mettre fin à ce problème qui dure depuis plusieurs années.

1° LOCATION APPARTEMENT F4 COMMUNAL

Suite au départ des précédents locataires, l'appartement communal F4 est à louer. Environ une dizaine de dossiers de demande de location sont parvenus en mairie. La commission « bâtiments communaux » de l'ancien mandat avait examiné les demandes. Il avait été décidé verbalement d'accepter le dossier de Mr Benjamin GOUJON et Mme Mélanie DREGE. Après présentation du dossier aux conseillers municipaux, et après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le dossier de Mr Goujon et Mme Drege est retenu. Les personnes non retenues seront informées par Mr le Maire.

La location prend effet au 1^{er} juin.

Pour rappel, le loyer est de 792€ : 650€ de loyer + 142€ de charges payables au centre de gestion comptable de Morteau.

2° TAXES COMMUNALES 2026

Mr le Maire explique aux nouveaux conseillers municipaux que les impôts directs locaux comprennent trois taxes principales : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ces impôts sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes.

Mr le Maire présente l'évolution des taux ces dernières années. Les taux communaux sont actuellement de 39,41% sur le bâti, 20,52% sur le non-bâti et 20,12% sur la taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux et approuve le maintien des taux 2025 soit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Taxe foncière bâti 39,41%

Taxe foncière non bâti 20,52%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 20,12%

Soit un produit fiscal attendu sur les bases prévisionnelles 2025 d'un montant de 177 958 € moins le prélèvement FNGIR de 13 676 €.

3° REVISION TARIFAIRE DE LA DEMANDE DE TERRAIN D'AISSANCE MAIREY/SEMELET

Pour rappel, en décembre 2022, Mr Luc MAIREY et Mme Cloé SEMELET habitant au 16 rue des fresses, avaient fait une demande d'acquisition d'un terrain d'aisance de 365 m² situé dans le prolongement de leur terrain d'habitation. La commune avait formulé un accord de principe en février 2023. Le prix de vente du terrain d'aisance était alors de 7.50€ le m². Une première cession portant sur la même parcelle étant déjà en cours en 2023, le document d'arpentage nécessaire à la conclusion de la vente, n'a pu être réalisé qu'en octobre 2024 comme en atteste Mr Boissenet, géomètre. Ce qui a entraîné un décalage dans le calendrier initialement prévu... Or, le 9 juillet 2024, le prix du terrain d'aisance est passé de 7.5€ à 20€.

Lors de la finalisation du dossier, le 22 septembre 2025, la commune a approuvé la vente de ce terrain d'aisance pour un prix de 20 € le m²...

Mr Mairey et Mme Semelet demandent la revalorisation du prix de vente, arguant que la finalisation de la procédure ne résulte pas de leur fait mais de contraintes techniques, administratives et légales liées à la gestion de cette parcelle communale.

Les faits exposés, Mr le Maire propose de revoir le prix du terrain d'aisance pour cette vente, et de revenir au prix de 7.50€ le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la vente du terrain d'aisance de 365m² cadastrée AE735 pour un prix de 7.50€, soit un total de 2737.50€ en sus des paiements des frais notariaux par l'acheteur
- Autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

4° DIVERS

Mobilier de bureau

Un devis sera demandé afin de changer certains éléments du secrétariat de mairie.

Défibrillateur

Le devis de 1656€ TTC est accepté : le défibrillateur sera installé en régie communale au stade de foot et sera contrôlé une fois par an par l'entreprise Drive Devibiss.

Miroir intersection mairie / RD437

Le devis de 525€ TTC de l'entreprise Würth est mis en attente. Demande d'un second devis en comparaison.

Fête des mères 2026

Le repas aura lieu le 12 juin à la salle La Campagne : la commission va se réunir pour l'organisation.

Fleurissement communal

La commission va se réunir pour aller choisir les fleurs qui décoreront le village.

Vitesse dans les rues du village

La commission voirie-routes va se rendre dans les rues concernées afin de trouver une solution pour enrayer la vitesse excessive constatée dans certaines rues.

Nettoyage du village

Rendez-vous le samedi 25 avril à 9h devant la mairie. Le verre de l'amitié clôturera la matinée.

Extinction de l'éclairage public

L'éclairage public sera désormais totalement éteint du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, et sera rallumé de jour comme de nuit à partir du 1^{er} octobre.

Tout de table

- Mme Séverine Louvet, conseillère municipale, déménage à Bonnétable mais reste conseillère aux Fontenelles
- Syria Hakkar proposera lors du prochain conseil municipal un visuel de son projet de bulletin municipal
- Raphaël Relange donne à chaque conseiller le planning des astreintes des salles jusqu'au 31 août
- Lundi 27 avril à 19h : Carole Sergent fait visiter la salle et le gîte aux conseillers afin de leur montrer le fonctionnement de chaque appareil et afin de les former pour les astreintes
- Convocation du PNR vendredi 24 avril à 13h30 pour l'implantation de l'abri à vélo : Eric Clémence et Audrey Cuenot s'y rendent. Pour l'heure, la demande de DP faite par le PNR a été refusée par la DDT
- Panneaux signalant l'appartenance de la commune au Parc naturel régional du Doubs Horloger à installer à chaque entrée du village
- Dominique Barbier présente une nouvelle ébauche du futur blason de la commune

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Location appartement communal F4
2. Taxes communales 2026
3. Révision tarifaire de la demande de terrain d'aisance MAIREY/SEMELET

La séance est levée à 23h15

Fait en séance les jours, mois et an susdits